



**DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE HARNES**

**VILLE DE ROUVROY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE**

**DECISION DU MAIRE N° DM20260702_15
Tarif de vente d'ouvrages de la médiathèque le 12 septembre 2026**

Le Maire de ROUVROY,

VU la délibération n° 20260320_03 du 20 mars 2026 portant sur les délégations de pouvoir au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et son article 1 alinéa 2,

ATTENDU que, par suite du désherbage mené au sein de la médiathèque Jean Ferrat, dont le but principal est d'élaguer la collection de documents qui n'y ont plus leur place, il y a des ouvrages qui sont sortis de patrimoine communal,

VU la décision prise par l'Adjoint à la Culture et le service de la médiathèque, de vendre ces ouvrages lors d'une vente qui se tiendra le samedi 12 septembre 2026 à la médiathèque,

DECIDE

DECIDE de fixer les tarifs de vente des différents ouvrages à 1,00 €.

Ces recettes seront inscrites au budget de l'exercice.

Fait à Rouvroy, le 3 juin 2026

Le Maire,



Valérie CUVILLIER